

Insertion individuelle ou émancipation collective ?

Depuis le décret de 1976 qui reconnaissait l'éducation permanente, les réalités sociales, économiques et culturelles se sont transformées, ce qui n'est pas sans incidence sur les modalités de concrétisation de l'éducation tout au long de la vie. De l'éducation permanente entendue comme construction d'un projet de changement social, on est passé à une logique de formation dans une perspective de lutte contre le chômage. Pourtant, le souffle du projet émancipateur initial pourrait questionner les références actuelles — qu'est-ce qu'un emploi convenable?, par exemple — et inspirer une nouvelle conception de l'éducation populaire et de nouvelles formes d'associations.

Michel Goffin

Michel Goffin est professeur de méthodologie du travail social à l'Institut Cardijn (Ottignies-Louvain-la-Neuve), membre du Conseil supérieur de l'éducation populaire puis permanente de 1992 à 2002, président de la commission politique culturelle « éducation permanente » de Présence et action culturelles (PAC).

Le concept de « l'éducation tout au long de la vie » mis en lumière avec force en 1792 par Condorcet dans son fameux rapport à l'Assemblée nationale française reste toujours d'une étonnante actualité. Comment d'ailleurs ne pas partager cette foi en l'homme en constant devenir? De la naissance à la mort, les femmes et les hommes ne sont-ils pas des êtres en perpétuelle évolution au travers des étapes successives de leur vie, d'évènements nouveaux auxquels ils se voient confrontés, des relations qu'ils tissent avec l'Autre différent, de la découverte d'horizons inconnus et encore inexplorés?

C'est sans doute ici que « l'éducation tout au long de la vie » prend tout son sens, si l'on considère que l'éducation relève notamment de l'apprentissage de savoirs, de savoir-être, de savoir-faire. L'interaction qui se produit entre ces trois éléments « conditionne » le développement chez chacun de compétences et capacités qui l'aideront à revisiter ses perceptions et ses croyances dans sa quête de compréhension de son existence et de la réalité du monde, ainsi qu'à se projeter de manière nouvelle comme acteur de sa propre vie dans la société qui l'entoure.

C'est ici que se questionne le croisement entre formation permanente et éducation

populaire des adultes. Sans doute les quelques pages qui suivent n'épuiseront pas le sujet. Même si le style utilisé prend la forme affirmative, l'exposé se veut plus une interrogation prospective, dans le débat politique en cours au sein de la Communauté française quant à la mise en œuvre du décret « Soutien à la vie associative dans le champ de l'éducation permanente » du 17 juillet 2003, quant aux liens qui se sont tissés entre formation et éducation permanentes de 1976 à aujourd'hui.

L'évocation du concept d'éducation populaire plutôt que de la référence décrétale à l'éducation permanente résulte d'une option préférentielle, *pour une première raison* : l'éducation populaire s'inscrit dans une histoire du combat de la gauche pour l'accès à la liberté et à la démocratie par l'émancipation sociale et culturelle des milieux populaires — compris en Wallonie et à Bruxelles, comme l'ensemble des citoyens dont le diplôme acquis ne dépasse pas le niveau de fin d'études secondaires, soit un peu plus de 70 % de la population encore aujourd'hui¹. Traitant des niveaux de diplôme acquis, les chiffres 2006 de l'Institut national de statistiques confirment cet état des choses. *Une seconde* découle de l'option claire suivante : construire avec les milieux populaires un projet de changement social — aussi à leur bénéfice — à partir d'une analyse de leur réalité, c'est-à-dire promouvoir une méthodologie de l'ascendance.

La dernière inscrit cet objectif et ce processus dans le contexte des droits humains avec égalité de traitement quant à l'accès des milieux populaires à la jouissance des libertés individuelles et des droits écono-

miques, sociaux et culturels, quant à leur accès à la participation citoyenne dans les processus de décision démocratique au sein d'un état de droit.

Cette *triple option préférentielle* est une clé de lecture des mouvements longs du changement social, pour revisiter des angles d'approche comme l'adaptation ou la contestation, l'émergence ou la résurgence — voire la renaissance, la rénovation ou l'innovation.

L'EUROPE DE LA FORMATION DES ADULTES

L'histoire des trente dernières années montre qu'autour du concept d'éducation tout au long de la vie, deux courants associatifs se sont développés dans le secteur socioculturel non marchand, dont les logiques d'action parfois s'entrecroisent, parfois se distancient.

Au cours de cette période, force est de constater que dans les sphères européennes, le concept de formation à l'emploi semble primer sur celui d'éducation à la citoyenneté lorsqu'il s'agit de considérer les actions — et leur subvention — à destination des publics adultes. La crise de l'emploi a « réduit » l'éducation tout au long de la vie à un enjeu de formation « professionnelle » des adultes, partagé par une majorité d'acteurs, souvent avec une attention à la question sociale de l'insertion des publics visés ou plutôt de leur réinsertion.

Rarement, les francophones de Belgique ont pu faire entendre, en ces lieux, la différence de philosophie qui sous-tend le projet social et culturel de l'éduca-

¹ Le décret de 1976 accordait aux associations qui œuvraient prioritairement avec les milieux populaires (80 % du public touché) une subvention supplémentaire. C'était un des éléments qui fixait la différence entre l'action d'éducation populaire ainsi que de promotion socioculturelle des travailleurs adultes et l'action d'éducation permanente des adultes.

tion permanente, comme les Allemands d'ailleurs en ce qui concerne leur concept d'éducation sociopolitique.

Sans vouloir épiloguer longuement sur les termes utilisés, nous pourrions tenter une différenciation autour de la conception même de la production des savoirs au cœur de l'activité de formation-éducation. Sans doute, typer l'une en relation avec l'autre comporte le risque de poser un regard simplificateur, voire réducteur.

LA DIFFÉRENCE DE CONCEPTS ORIGINELS GARDE ENCORE SON IMPORTANCE AUJOURD'HUI

L'éducation permanente s'inscrit depuis toujours dans le champ de l'émancipation culturelle et de la liberté citoyenne: elle repose sur l'adhésion libre et volontaire du citoyen au projet socioculturel auquel il participe dans sa définition, sa conception, sa progression mais, aussi, dans le choix des différentes séquences d'information et de formation utiles à la conduite du projet. Ainsi, il est, devient et reste le premier initiateur, acteur et évaluateur du projet, comme expert au même titre que les autres participants et, d'une certaine façon, des intervenants extérieurs qui, du fait de leurs compétences, sont appelés à « faciliter » la réalisation du projet. *Le participant est donc sujet-acteur principal du processus de construction des savoirs à la fois individuels et collectifs, dans l'alliance critique qui se développe entre les individualités et leur mise en collégialité dans le groupe.* L'article 1 du décret de juillet 2003 est explicite à cet égard, même si sa transposition relève ici d'une mise en lien avec les termes utilisés en formation.

La formation permanente s'inscrit, quant à elle, dans un contexte historique plus récent, dans le champ de la certification des trois types de savoir précités dont les niveaux de compétence sont convenus en dehors du milieu socioculturel des participants. Bien souvent — les sciences de l'éducation en ont démontré l'utilité et l'avantage —, les opérateurs de formation permanente usent de méthodes inductives et participatives. De la sorte, ils soutiennent la production de savoirs co-construits et leur certification résulte de co-évaluations. *Le participant est alors co-acteur du processus de construction des savoirs, avec les autres, mais sans faculté finale de contestation de leurs référentiels.*

N'y aurait-il dès lors qu'une subtile nuance entre éducation et formation permanentes? Du point de vue de l'animateur-formateur peut-être, tant dans ces deux secteurs se rencontrent des personnes dont les intentions premières sont proches de cette notion d'éducation tout au long de la vie, motrice des capacités qu'ont les femmes et les hommes à faire société et à se projeter dans l'avenir, le leur et celui des autres proches ou lointains. Sans doute que non, si l'on considère l'objectif recherché par la collectivité en termes de résultats escomptés, ce qui n'induit pas nécessairement à mes yeux un jugement de valeur. Seulement, il ne procède pas du même ordre d'intention sociétale. Et donc, la position de l'animateur ou du formateur s'est différenciée progressivement quant à son statut: plutôt « expert facilitateur à égalité de l'autre » en éducation permanente, plutôt « conseiller et référent normatif pour l'autre » en formation permanente.

Si l'on regarde l'évolution du monde de l'éducation permanente, celui-ci a connu une diversification significative dans l'histoire du positionnement de ses acteurs autour de cette différenciation entre formation et éducation permanentes.

Ici, il faut sans doute faire le détour par les origines et les effets de cette évolution dont la genèse trouve sa source à la fin des années septante. À cette époque apparaissent des différences de conceptions, positions, revendications et stratégies autour de la « sortie du chômage » et du « retour au plein-emploi ».

Dans les premiers temps, on constate une apparition progressive de formes de concurrence entre acteurs, non plus nécessairement fondées sur une différence d'approche culturelle des actions d'éducation ou de formation envisagées, mais également sur la manière de faire valoir son projet auprès de l'autorité publique en vue de l'obtention de parts de subvention dans le cadre des budgets consacrés à la réinsertion des chômeurs dans le marché du travail. Cette évolution s'inscrivait également dans un contexte de recours croissant à la contractualisation des marchés subsidiés et de nécessité de diversification des sources de recettes en ces temps d'austérité budgétaire. Cette diversification, caractérisée par une forme de pluri-subventionnement, s'accompagna aussi par la nécessité de trouver des ressources sur fonds propres au travers de prestations de services payants notamment.

Au-delà de cette adaptation aux contingences de viabilité financière, les nuances semblent prendre leur source dans la triple

lecture qui pourrait être faite quant aux réactions face à la crise de l'emploi : continuer la bataille contre les licenciements et pour la création d'emplois convenables et accessibles, reconnaître que la nature des emplois se transforme et nécessite une action d'adaptation, intégrer le constat de la fin de l'emploi pour tous et accompagner socialement les exclus du travail.

La période des années quatre-vingt fut donc révélatrice d'une évolution significative dans le rapport à la question sociale liée au travail, à l'emploi ou plutôt au non-emploi grandissant. Celle-ci a traversé — et traverse toujours — le monde des acteurs de la formation et de l'éducation permanentes. L'angle selon lequel ces acteurs tentent d'y répondre ouvre la réflexion sur la qualification des comportements produits : entre adaptation et innovation.

LES MILIEUX POPULAIRES : UNE CONSTANTE DANS LE TEMPS ?

Il est sans doute opportun de considérer l'évolution des composantes même des milieux populaires — non pas en regard du diplôme acquis mais bien du processus de fragilisation économique et sociale. Celle-ci mérite sans doute que les différents acteurs prennent en compte trois nouvelles données. Premièrement, l'accroissement du nombre de femmes en situation de précarité (effet notamment de l'interruption de carrière et/ou du temps partiel sur la monoparentalité avec charge de famille, également pour une partie des diplômées de l'enseignement supérieur).

Deuxièmement, le maintien en situation de pauvreté des populations d'origine étrangère (si 15 % des citoyens sont en

dessous du seuil de pauvreté, une étude fine des chiffres selon l'origine culturelle a montré que cette situation touche environ 21 % des Italiens et plus de 50 % des Marocains et Turcs).

Enfin, l'effet-retard quant à l'entrée en activité professionnelle des jeunes adultes peu diplômés, qui semblent être aussi les premiers relégués — donc sanctionnés — dans le cadre des récents parcours d'insertion.

Pour mémoire, en 1996, le Conseil supérieur de l'éducation permanente avait déjà fait sien ce processus de désaffiliation sociale dans son avis qui fit jurisprudence jusqu'à la révision du décret. Il confirmait la pertinence de garder la référence au diplôme de fin d'enseignement secondaire supérieur et y adjoignait celle d'exclusion du marché du travail et du bénéfice des revenus de remplacement (allocations de chômage), en ce compris pour les personnes détentrices d'un diplôme de l'enseignement supérieur. De la sorte, il resituait le concept de milieux populaires au regard de l'évolution de la société, tissant un lien autour de la notion de citoyen avec ou sans emploi, à l'inverse d'un discours grandissant à l'époque qui tendait à réduire la condition populaire aux plus exclus des exclus.

COMPORTEMENTS SOCIAUX ET EXPRESSIONS CULTURELLES EN MUTATION... LENTE ?

Dès les premiers moments à la fin des années septante, les acteurs sociaux et culturels se divisèrent à propos des mécanismes de solidarité à mettre en œuvre devant la désaffiliation sociale croissante,

due à l'exclusion successive des droits au travail, au chômage, au minimex. Cette division manifesta une diversification progressive de l'action sociale et de son expression culturelle au regard de la valeur de « solidarité collective organisée », historiquement portée par les syndicats et les associations socioculturelles voisines, que ceux-ci soient en symbiose ou en dysharmonie avec eux d'ailleurs.

C'est l'époque de réalités et de vocables en conflit : chômeur ou travailleur sans emploi (TSE), action collective de solidarité avec les TSE ou service individualisé pour les chômeurs, action TSE spécifique ou intégration des chômeurs dans les centrales syndicales, lutte contre l'exclusion ou lutte contre la pauvreté, actions sociopolitiques contre les mécanismes d'exclusion et de pauvreté ou actions de proximité solidaire avec les nouveaux pauvres — les plus exclus des exclus... ou dans le contexte des plans de résorption du chômage : chômeur remis au travail, cadre spécial temporaire, agent contractuel subventionné, troisième circuit de travail à côté des secteurs privé et public...

Durant la longue attente pour sortir de la crise, les comportements sociaux ont changé. Au travers des mots utilisés se dessine la marque d'une tendance progressive à l'adhésion aux valeurs véhiculées par le « rétro-néolibéralisme ». Apparaissent comme usuelles, au sein des associations, des organisations, des institutions des secteurs non marchand et public, des expressions telles que les « charges sociales » à la place des cotisations à la sécurité sociale, le marketing « social », la « culture » entrepreneuriale... Dans les

années nonante, les femmes et les hommes du monde du travail sont devenus successivement des « ressources humaines » puis du « capital humain »...

Cette évolution de la pensée contemporaine, unique ou du moins de plus en plus univoque, cumulée à l'exaltation grandissante de l'individu-sujet autonome, a contribué à l'effritement des systèmes sociaux existants; aussi à l'atomisation même des sujets-citoyens, de plus en plus isolés et fragiles dans l'espace public, ainsi qu'à la multiplication des projets d'association à objectif restreint et publics de plus en plus limités voire stigmatisés. La diversification associative a été renforcée également par une nouvelle forme de professionnalisation du secteur, qu'il faut comprendre en tant que développement d'un projet social ou culturel pour créer ou assurer son propre emploi, avec une forte espérance quant à l'obtention d'une aide publique.

Les acteurs de la formation et de l'éducation permanentes ne sont pas hors la société. L'évolution de celle-ci influence l'action qu'ils mènent et l'offre qu'ils proposent. La logique de l'individualisation du rapport à l'emploi — donc de l'effort de formation pour correspondre aux normes de sélection quant à l'accès à celui-ci — a été intériorisée par les pouvoirs publics et les acteurs sociaux et culturels.

La résurgence des fondements du libéralisme au travers d'une rénovation de son discours, après quelques décennies de régulation sociale, me semble avoir produit plus de comportements d'adaptation individuelle et collective que d'innovation sociale, même si les méthodologies

de l'éducation considèrent avec une plus grande humanité les femmes et les hommes en formation.

Comment lire autrement les récents recours aux qualificatifs qui expriment une vision éminemment positive de vocables économiques classiques, tels que l'économie *sociale* de marché, le code de *bonne conduite* des entreprises, l'entreprise *verte* — *environnementale* — *durable*, le commerce *équitable*... alors que les fondements mêmes du système d'économie capitaliste ne sont pas mis en contestation — ou si peu — et que son fonctionnement quotidien renoue, plus encore aujourd'hui qu'hier, avec la maximalisation du profit au bénéfice d'un nombre réduit de personnes et l'exclusion conséquente d'un nombre toujours croissant d'autres des bénéficiaires de l'augmentation de la richesse?

Comment ne pas prendre aussi en compte la mutation qui s'opère aujourd'hui dans le cadre du contrat d'emploi, exemple significatif de la distorsion qui existe entre l'octroi exponentiel de labels aux entreprises autour des vocables énoncés ci-avant et l'accentuation de la dérégulation sociale à l'embauche par celles-ci, particulièrement pour les jeunes à l'entrée sur le marché du travail?

À ce propos, la France avec son CPE (contrat de première embauche) avait le mérite d'annoncer clairement la couleur. En Belgique, on constate un recours important à la technique des contrats d'intérim de semaine en semaine parfois pendant plusieurs mois, suivis d'un ou deux contrats à durée déterminée dont la période totale atteint de plus en plus les

deux années consécutives. Aussi, la loi qui limite le recours au contrat à durée déterminée est contournée dans les faits... sans vague, dans l'anonymat de la souffrance des personnes concernées en attente d'une certaine stabilisation financière qui leur ouvre les portes de l'autonomie et la capacité d'entreprendre leur projet de vie.

DE L'ASSOCIATION DE CITOYENS LIBRES VERS UN SERVICE AU SUJET CONTRAINT

Dès le début des années quatre-vingt, il y a glissement progressif dans le champ social et culturel de la notion d'association de membres — compris comme participants actifs au projet social de celle-ci et à son organisation — à la notion de service aux membres — compris comme consommateurs d'un produit conçu pour eux par d'autres.

Si l'on observe les premiers opérateurs de formation permanente des adultes, nombre d'entre eux étaient issus du secteur de l'éducation permanente, partant d'ailleurs d'une action volontaire en solidarité avec les victimes de l'exclusion du marché du travail.

Le développement des politiques publiques de réinsertion professionnelle, les critères normatifs de reconnaissance ouvrant l'accès aux subventions et l'intégration progressive du discours fondé sur la nécessité d'adaptation aux exigences de qualification du marché de l'emploi ont concouru de manière concomitante au développement d'une logique d'offres individualisées de prestations de formation pour des publics de plus en plus ciblés.

La dimension de l'enjeu à rencontrer et la durée de la crise ont induit deux types de phénomène au fil du temps. D'un côté se vécit une structuration progressive d'un nouveau secteur en développement, caractérisée par trois mouvements simultanés: la filialisation des opérateurs de formation en services spécifiques au sein des mouvements sociaux, la transformation d'associations voire de mouvements en services, l'apparition d'opérateurs nouveaux favorisée notamment par l'accès à l'emploi dans le cadre des plans successifs de résorption du chômage.

D'un autre, il y eut évolution même du concept de la formation permanente des adultes, à la fois dans l'organisation de la démarche — passage de la réponse collective aux besoins de groupes de travailleurs licenciés dans le cadre de restructuration vers la réponse individualisée à la demande personnelle de travailleurs en réinsertion ou requalification — et à la fois dans l'objet social recherché — passage d'une intention de formation sociopolitique critique à une formation d'insertion socio-professionnelle normative.

Cette évolution est bien sûr traversée par de nombreux conflits depuis son origine. L'exemple bruxellois autour du maintien ou non du concept d'association de formation par le travail plutôt que d'entreprise de formation par le travail n'est pas neutre quant aux valeurs de référence des contenus et des méthodologies mises en œuvre, quant au financement de l'organisation de la formation par un recours aux activités marchandes ou non.

Les débats d'école, toujours en cours, autour de la dimension sociale de la formation professionnelle ou de la place de la formation générale par rapport à la formation technique accompagnent l'histoire des tensions entre opérateurs et des relations qu'ils entretiennent avec les pouvoirs publics. Cependant, si ces combats ne sont pas inutiles pour calibrer les contenus et les méthodologies de formation, on est loin, me semble-t-il, de la revendication collective portée par les initiatives citoyennes au départ. Et l'évolution négative du concept d'État social actif accroît encore la prise en compte de la responsabilité individuelle, de l'obligation de contractualisation, de la participation sous contrainte; cela sans donner droit de cité à deux éléments de convivialité citoyenne: la solidarité entre pairs concernés et l'aspiration à plus d'égalité par un juste retour à une régulation sociale digne de ce nom.

Et l'ère est plus encline à accepter la référence à la logique entrepreneuriale, comprise non comme la faculté d'entreprendre tout projet humain, mais comme la capacité d'entreprendre un projet économique selon le modèle libéral de l'entreprise.

Trois exemples récents montrent la tendance, dans le champ des politiques de l'éducation: l'action de l'Agence de stimulation économique qui vise à développer l'esprit d'entreprendre et d'initiative dans les écoles secondaires wallonnes depuis cette dernière rentrée scolaire, dont la lecture des textes référentiels montre qu'après quelques discours introductifs qui plaident pour que l'esprit d'entreprendre ne soit pas résumé à la logique de l'entreprise, l'ensemble des dispositions concrètes subsi-

diées favorisent la promotion de la culture d'entreprise; le lancement en Communauté française du « prix écoles-entreprises » dont l'objectif est de primer dans le troisième degré de l'enseignement secondaire les meilleurs projets qui mettront en valeur « l'esprit d'entreprise »; l'intention de créer une septième professionnelle axée sur la « toute petite entreprise ». Dans le contexte actuel, d'autres « filières » ou « actions de promotion » auraient pu être imaginées: l'intégration dans le cursus scolaire d'un processus de qualification pour « fonctionnaires modèles, garants de l'état de droit », « animateurs de projet associatif, garants de participation citoyenne ascendante à égalité de droit », « experts en législation du travail et relation collective, pour éviter les fréquents contentieux dans les PME »...

Même au sein d'une certaine gauche, il est courant d'entendre que l'intérim est devenu une voie normale d'entrée dans l'emploi; donc forcément acceptable, moins par ceux qui en parlent ou conseillent que par ceux qui ont à la subir sans doute.

Dans le même ordre d'idées, que peuvent signifier encore les parcours d'insertion pour les peu diplômés, lorsque les chiffres montrent que l'évolution de la répartition de l'emploi s'est faite au bénéfice des diplômés de l'enseignement supérieur ces dernières années?

LE NOUVEAU DÉCRET: UN AXE DE DIFFÉRENCIATION?

La formation permanente des adultes est traversée par l'obligation d'atteindre rapidement des résultats, de proposer des contenus et de développer des méthodo-

logies dont les critères sont fixés de plus en plus en fonction des normes culturelles du monde de l'entreprise. Les pouvoirs publics et en partie les opérateurs associatifs y donnent le plus souvent du crédit, comme le monde de l'enseignement de manière générale.

Le secteur reste néanmoins partagé, fort heureusement, entre adaptation aux exigences sociales de l'économie libérale et résurgence de formes de contestation qui pourraient produire à nouveau de l'innovation sociale.

Le récent conflit autour des crédits d'heure en est un des exemples. La victoire devant la Cour d'arbitrage quant à la reconnaissance du droit inaliénable au revenu d'intégration sociale (RIS) constitue une chance pour les bénéficiaires — il serait plus correct de les appeler de nouveau les ayants droit —, les intervenants sociaux et les opérateurs de formation. Tous deux participent à la mise en critique nécessaire des logiques réductrices de la formation à l'employabilité, caractérisée par l'obligation d'activation — même morale quant au regard des pairs dans l'entreprise, l'institution, l'association — et par la mise sous contrainte socialement meurtrière — compte tenu de l'incidence des sanctions à la clé pour l'individu et son proche entourage.

Dans le champ du soutien à la vie associative au travers de l'éducation permanente, la mise en œuvre du décret de juillet 2003 connaît des soubresauts, certes. Mais dans le cadre de son « Axe 2, Formation », les difficultés rencontrées ne sont pas uniquement de l'ordre de ce qui est com-

munément rapporté. Un certain nombre d'acteurs de la formation et de l'éducation permanentes contestent en effet les critères d'application qui excluent les formations techniques, professionnelles et d'insertion socioprofessionnelle. Beaucoup d'entre eux réduisent la décision de fixer ces critères à une volonté de la Communauté française à protéger ses marges de manœuvre budgétaire d'un envahissement par des opérateurs de formation qui se trouvent en difficulté face à leurs pouvoirs subsidiaires, particulièrement des Régions, pour poursuivre les programmes de formation générale et sociopolitique. Ce n'est évidemment pas faux : la Communauté française estimait qu'elle n'avait pas à subir ce glissement de conception dans les politiques de formation et cette externalisation budgétaire d'autres pouvoirs.

Cependant, la question dépasse ce seul aspect financier. Dès les prémices de révision du décret de 1976, le Conseil supérieur de l'éducation permanente, l'administration et le gouvernement de la Communauté française ont été secoués par différents débats.

Quant aux questions de fond vis-à-vis de la notion même de l'éducation permanente, j'en retiendrai quatre : action collective de progrès social ou de changement social, adresse à tous publics ou priorité aux milieux populaires, valorisation du principe d'ascendance ou non, reconnaissance d'associations d'initiatives citoyennes ou de services rendus à des citoyens.

La limitation du champ de reconnaissance des contenus et méthodologies de formation des adultes résulte aussi de l'arbitra-

ge de ces questions de fond, à la frontière de l'éducation permanente et des logiques d'insertion professionnelle ou autres.

Ces quatre questions recourent d'autres développées plus haut, dans le contexte de la formation permanente des adultes. Elles témoignent des glissements qui s'opèrent de la contestation socioculturelle vers l'adaptation aux standards sociaux et culturels dominants, de l'action participative vers l'animation communicationnelle, de la construction collective de savoirs, de projets ou d'œuvres vers l'individualisation de leur production et de leur consommation.

L'ÉMANCIPATION CULTURELLE À LA RECHERCHE DE L'EMPLOI CONVENABLE

Compte tenu de la raréfaction de l'« emploi de qualité », l'innovation sociale est peut-être dès lors à rechercher dans une nouvelle forme de mise en critique des références ambiantes : la notion de l'employabilité, la primauté accordée à l'insertion professionnelle, la généralisation de la logique de coercition-sanction. Nul ne peut plus ignorer qu'au stress au travail, se sont ajoutés le stress du non-emploi et plus récemment le stress de l'obligation de formation... avec leur cohorte de répercussions psychosociales négatives.

Tout formateur mesure l'importance de l'adhésion libre à la réussite de tout processus de formation. Penser l'inverse relève plus de l'ordre de certaines croyances qui ont droit de cité aujourd'hui que de la recherche de résultats positifs pour l'avenir du plus grand nombre, donc de la société.

Pour avancer de manière prospective, la société contemporaine ne peut faire l'économie de la remise sur le métier de la notion même d'emploi convenable : accessible, de qualité et rémunérateur. C'est au travers de ce débat que peuvent être remises à l'honneur les références au droit universel au travail et à la responsabilité sociale, notamment et tout particulièrement des entreprises.

Emprunter ce chemin réclame sans doute de reconnaître d'abord la complexité de la tâche, tant les composantes économiques, sociales et culturelles sont variées. L'emploi convenable ne se décrète pas. La question est alors de savoir qui sera associé à sa redéfinition : un cercle restreint d'experts compétents et/ou les publics des milieux populaires, experts du projet de leur vie ?

C'est, ici, sans doute que le champ de la culture retrouve sa pertinence. L'apport de l'éducation permanente — du fait des options et processus méthodologiques qu'elle met en œuvre — constitue une chance nouvelle de construire autrement l'avenir.

Il faut, ici, regarder avec attention les courants récents qui plaident pour une nouvelle conception de l'éducation populaire et expérimentent de nouvelles formes associatives autour de la renaissance du débat de proximité à taille humaine et à égalité des participants. ■